

➤ **Hebdo-jeunes / Hebdo-sports Handi-sports / Sport en famille Aqua prénatal / Sport santé et bien-être**

Bureaux ouverts du lundi au vendredi

Hôtel de ville

1, esplanade Bernardin-Laugier
13808 ISTRES Cedex

☎ **04 13 29 50 00**

Courriel : guichetaels@istres.fr

Lundi de 8h à 18h (journée continue)

Mardi au vendredi

de 8h à 12h et de 13h30 à 17h45

19/11/2019-NOT/HEBSPOR/AELS/V6



Les inscriptions se font à partir du mois de septembre au moyen d'une carte annuelle valable de septembre à août.

➤ **Inscription en hebdo-jeunes...**

L'utilisateur doit avoir l'âge requis le jour de l'achat de la carte (entre 15 et 25 ans)

➤ **Inscription en hebdo-sport / handi-sport / sport santé et bien-être**

- Avoir 18 ans
- Pour les handi-sports présentation de la carte d'invalidité
- Pour sport santé et bien-être avoir l'autorisation du pôle éducation sportif

➤ **Inscription sport en famille...**

- De 3 à 99 ans, avec un groupe famille composé au minimum d'un adulte et d'un enfant (sur réservation)

Les points restants sur votre carte hebdo-sport peuvent être utilisés sur une activité Sport en Famille en effectuant l'inscription auprès des guichets de l'hôtel de ville sous réserve des places disponibles.

➤ **Inscription en aqua prénatal...**

- Les inscriptions se font au moyen d'une carte à points valable durant la grossesse.
- Les séances se déroulent (hors vacances scolaires) à la piscine des Salles (école Jean Moulin).
- Pendant les vacances scolaires se référer aux brochures correspondantes.

➤ Pièces à fournir...

- **Le formulaire d'inscription** aux activités sportives à retirer à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou à télécharger sur le site de la ville www.istres.fr
- **1 photo d'identité**
- Photocopie d'un **justificatif de domicile** de moins d'un an (électricité, gaz, téléphone)
- En cas d'hébergement : **attestation d'hébergement** manuscrite avec copie d'un justificatif domicile au nom de la personne qui s'inscrit et à l'adresse de la personne qui héberge
- **Certificat médical** (obligatoire) de moins de 3 mois de non contre indications à la pratique d'activités physiques et sportives. La validité du certificat médical est d'une année
- **Carte d'identité** à présenter pour l' hebdo-jeunes

N.B. :

- Les cartes fonctionnent durant l'année scolaire de septembre à fin août y compris pendant les vacances scolaires*
- Les cours ne fonctionnent pas durant les vacances de fêtes de fin d'année
- Application du tarif Istréen pour un stagiaire AFPA d'Istres (convention signée)

** Hormis la carte "sport-santé et bien-être" dont la validité expire fin juin.*

Pour des renseignements complémentaires, adressez-vous à nos guichets.
Vous pouvez également consulter le site officiel de la Ville

www.istres.fr

